

---



## L'évaluation inclusive en pratique

Tous les pays membres de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes à besoins particuliers ont souligné le rôle fondamental de l'évaluation en milieu inclusif pour le développement de l'éducation inclusive en général. Chacun s'accorde à dire que les politiques et pratiques d'évaluation peuvent déterminer les chances de tous les élèves en matière d'éducation, et souvent décider de leur exclusion ou leur inclusion dans les écoles ordinaires.

Actuellement, l'une des principales difficultés auxquelles se heurtent les pays européens tient à l'élaboration de systèmes et de méthodes d'évaluation qui favorisent l'inclusion. L'ensemble des pays s'emploie à faire en sorte que leurs politiques, leurs méthodes et leurs pratiques d'évaluation soient aussi inclusives que possible.

Le but de ce dossier est de fournir aux décideurs et aux professionnels de l'éducation des informations et des ressources documentaires sur la question de la mise en œuvre de l'évaluation dans une perspective d'inclusion.

L'ensemble des pièces de ce dossier ont été préparées dans le cadre du projet de l'Agence européenne intitulé « L'évaluation dans le cadre de l'inclusion », auquel ont participé des spécialistes de 25 pays – l'Autriche, les communautés flamande et francophone de Belgique, Chypre, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, les Bundesländer allemands, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume Uni (Angleterre et Pays de Galles).

La première phase du projet a consisté à obtenir une vue d'ensemble des politiques et des pratiques d'évaluation en milieu inclusif. Les résultats essentiels sont compilés sur : <http://www.european-agency.org/site/themes/assessment/index.shtml>

Cette adresse Internet donne accès à 23 Rapports nationaux décrivant les politiques et les pratiques en matière d'évaluation, une base de données contenant des renseignements par pays, ainsi qu'un rapport de synthèse reprenant les conclusions principales de la première étape du projet en 19 langues.

Cette première phase a abouti à une réflexion sur le sens même de l'évaluation inclusive. Elle est définie comme :

*Une approche de l'évaluation en milieu scolaire ordinaire selon laquelle politiques et pratiques visent à optimiser l'apprentissage de tous les élèves, quels qu'ils soient. L'objectif global de l'évaluation inclusive est de faire en sorte que toutes les politiques et les démarches d'évaluation encouragent et renforcent l'inclusion et la participation effectives de l'ensemble des élèves sujets à l'exclusion, et notamment des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers.*

L'évaluation inclusive est considérée comme un objectif majeur par les décideurs en charge des politiques éducatives et par les professionnels. Argument de poids, les pratiques de l'évaluation inclusive devraient servir de modèle à l'évaluation ordinaire ; de plus,

*Les principes de l'évaluation inclusive facilitent l'enseignement et l'apprentissage de tous les élèves. L'innovation en matière d'évaluation inclusive est une preuve de bonnes pratiques d'évaluation à l'égard de tous les élèves.*



La volonté affichée de l'évaluation inclusive est d'éviter toute forme de ségrégation, en bannissant (autant que faire se peut) les étiquettes et en mettant l'accent sur des démarches d'apprentissage et d'enseignement qui favorisent l'inclusion en milieu scolaire ordinaire.

L'évaluation inclusive n'est possible qu'à la condition d'un cadre législatif adapté, d'une organisation adéquate des écoles et d'un soutien aux enseignants favorables à l'inclusion.

La deuxième phase du projet de l'Agence a porté sur les aspects pratiques de l'évaluation inclusive, à partir de trois thèmes étroitement liés, à savoir : le soutien aux enseignants ; l'organisation des écoles ; les méthodes et outils permettant d'associer différents acteurs dans les processus d'évaluation.

Chaque document de ce dossier présente une synthèse des informations liées à différentes facettes de la mise en œuvre de l'évaluation inclusive :

- des recommandations de politique générale en faveur de l'évaluation inclusive ;
- des indicateurs de base sur le plan légal et pratique ;
- l'évaluation *pour* l'apprentissage ;
- les facteurs clés de la mise en œuvre de l'évaluation inclusive.

Pour obtenir la version intégrale et les textes de référence se rapportant à chacun de ces documents, se référer au site du projet.

Pour obtenir plus d'informations sur ce projet, y compris les coordonnées des spécialistes nationaux ayant contribué au projet, voir :

<http://www.european-agency.org/site/themes/assessment/index.shtml>

Une base de données sur le thème de l'évaluation est également disponible en ligne. On y trouve des liens, des synthèses ainsi que des documents et outils à télécharger à l'usage des enseignants, des chercheurs ou d'autres professionnels :

<http://www.european-agency.org/assessment/resourceguide>

Pour plus d'informations sur l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes à besoins particuliers, merci de contacter :

Secrétariat  
Østre Stationsvej 33  
DK-5000 Odense C Danemark  
Tél : + 45 64 41 00 20  
[secretariat@european-agency.org](mailto:secretariat@european-agency.org)

Bureau de liaison à Bruxelles  
3, Avenue Palmerston  
BE-1000 Brussels Belgique  
Tél : + 32 2 280 33 59  
[brussels.office@european-agency.org](mailto:brussels.office@european-agency.org)

[www.european-agency.org](http://www.european-agency.org)